

# Compte-Rendu du Conseil Municipal du 7 Mars 2020 à 10h en Mairie de Saint-Nazaire

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 030-213002884-20200309-CR\_2020\_1-AU

**Présents :** Monsieur Gérald MISSOUR, Monsieur Jean-Bernard COMBA, Madame Hélène ORNIA, Monsieur Vincent LEVANTERI, Madame Danielle COURROYE, Monsieur Didier AZNAR, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Michel DURAY, Monsieur Philippe GRANDMOUGIN

**Procurations :** Monsieur Franck ALLAINE à Monsieur Vincent LEVANTERI

**Absents excusés :** Mme Audrey BLANCHER, Mme Imane LAHMAM, Mme Fanny PEILLET

**Mme Danielle COURROYE est nommée secrétaire de séance**

**Ouverture de la séance à 10h00**

**Question 1 : Approbation du procès-verbal du 3 février 2020**

**Rapporteur :** Gérald MISSOUR

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2020

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 2 : Compte de Gestion : Budget Communal 2019**

**Rapporteur :** Gérald MISSOUR

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019 visé et certifié par le Maire, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ; De constater une discordance entre le 6411 « personnel titulaire » et le 6413 « personnel non titulaire » entre le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la commune, suite à un problème lors de la ventilation des payes par la trésorerie de Bagnols Sur Cèze ; Et de Préciser que le chapitre 011 charges à caractère général est en adéquation avec le trésor Public.

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 3 : Compte de Gestion : Budget Assainissement 2019****Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019 visé et certifié par le Maire, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 4 : Compte de Gestion : Budget La Petite Escale 2019****Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019 visé et certifié par le Maire, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 5 : Examen et Vote du Compte Administratif du Budget Général 2019****Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		632 263,53 €	0,00 €	259 284,68 €	0,00 €	891 548,21 €
Opérations de l'exercice	1 914 623,67 €	1 321 132,13 €	785 650,61 €	886 283,40 €	2 700 274,28 €	2 207 415,53 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 914 623,67 €</b>	<b>1 953 395,66 €</b>	<b>785 650,61 €</b>	<b>1 145 568,08 €</b>	<b>2 700 274,28 €</b>	<b>3 098 963,74 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	38 771,99 €	0,00 €	359 917,47 €	0,00 €	398 689,46 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 914 623,67 €</b>	<b>1 953 395,66 €</b>	<b>785 650,61 €</b>	<b>1 145 568,08 €</b>	<b>2 700 274,28 €</b>	<b>3 098 963,74 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 771,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>359 917,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>398 689,46 €</b>

2. Constaté pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur le Maire quittant la séance après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'examen et Vote du Compte Administratif du Budget Général 2019

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 6 : Examen et Vote du Compte Administratif du Budget Assainissement 2019****Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

## 1. Donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel pe

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	54 814,81 €	0,00 €	35 172,18 €	0,00 €	89 986,99 €
Opérations de l'exercice	5 131,54 €	4 639,86 €	104 728,60 €	115 525,31 €	109 860,14 €	120 165,17 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 131,54 €</b>	<b>59 454,67 €</b>	<b>104 728,60 €</b>	<b>150 697,49 €</b>	<b>109 860,14 €</b>	<b>210 152,16 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	54 323,13 €	0,00 €	45 968,89 €	0,00 €	100 292,02 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 131,54 €</b>	<b>59 454,67 €</b>	<b>104 728,60 €</b>	<b>150 697,49 €</b>	<b>109 860,14 €</b>	<b>210 152,16 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>54 323,13 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 968,89 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 292,02 €</b>

2. Constaté pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur le Maire quittant la séance après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'examen et Vote du Compte Administratif du Budget Assainissement 2019.

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

### Question 7 : Examen et Vote du Compte Administratif du Budget La Petite Escalé 2019

**Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	23 378,82 €	0,00 €	1 000,13 €	800,00 €	24 378,95 €	800,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>23 378,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,13 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>24 378,95 €</b>	<b>800,00 €</b>
Résultats de clôture	23 378,82 €	0,00 €	200,13 €	0,00 €	24 378,95 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>23 378,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,13 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>24 378,95 €</b>	<b>800,00 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>23 378,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,13 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 578,95 €</b>	<b>0,00 €</b>

2. Constaté pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur le Maire quittant la séance après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'examen et Vote du Compte Administratif du Budget La Petite Escale 2019.

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 8 : Affectation du Résultat Budget Communal 2019**

**Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	INTEGRATION RESULTATS ASST AVANT VOTE OPERATIONS REELLES AU BUDGET TRANSFERTS RESULTATS VERS CAGR	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	632 263,53 €		-593 491,54 €	54 323,73 €	Dépenses	0,00 €	93 095,72 €
FONCT	259 284,68 €	0,00 €	100 632,79 €	45 968,89 €	Recettes		405 886,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Monsieur le Maire quittant la séance après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2019	
<b>Affectation obligatoire :</b>		405 886,36 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		405 886,36 €

Total affecté au c/ 1068 :

<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/ 2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 9 : Affectation du Résultat Budget La Petite Escale 2019**

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			<b>- 23 378,82 €</b>	Dépenses <b>0,00 €</b>	0,00 €	<b>- 23 378,82 €</b>
				<b>0,00 €</b>		
FONCT		<b>0,00 €</b>	<b>-200 ,13 €</b>	Recettes		<b>-200 ,13 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Monsieur le Maire quittant la séance après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/ 2019</b>	<b>0 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/ 2019</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 10 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de la**

**Rapporteur : Didier AZNAR**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le rapport annuel 2018 établi par la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien sur la qualité et le prix du service public de la collecte des déchets,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-PRENDRE ACTE du rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public de la collecte des déchets

-Et DE PRENDRE ACTE du rapport de Monsieur Didier ANAR annexé au présent compte-rendu (annexe 1)

Avec des productions de déchets papier identique, une population identique, on remarque (St Nazaire-Vénéjan) qu'il y a une différence notable sur le prix.

- **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 11 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – exercice 2018**

**Rapporteur : Didier AZNAR**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le rapport annuel 2018 établi par la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets « traitement »,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-PRENDRE ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets « traitement »

-Et DE PRENDRE ACTE du rapport de Monsieur Didier ANAR annexé au présent compte-rendu (annexe 2)

- **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

**Question 12 : Echange de parcelles par la prescription acquisitive : Impasse de l'Aire (adjacent à la rue de l'ancien couvent)**

**Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Il est rappelé au Conseil Municipal la situation de la parcelle AA 160 dont les consorts MONTANE jouissent depuis 1979, date à laquelle une délibération du Conseil municipal a validé un échange de parcelle avec ces derniers.

Il rappelle que pour des raisons inconnues, cet échange n'a jamais été formalisé sous un acte notarié. Néanmoins, les consorts MONTANE justifient d'une possession à titre de propriétaire de manière ininterrompue, paisible, publique, non équivoque et de bonne foi depuis cette date.

Au regard des dispositions des articles 2258 et suivants et 2272 et suivants du Code civil concernant la prescription acquisitive en matière immobilière, il est proposé au présent Conseil, pour clarifier la situation de ces parcelles, de délibérer pour reconnaître le bénéfice de la prescription acquisitive aux consorts MONTANE.

**Vu** l'article 2258 du Code Civil, qui définit la prescription acquisitive (usucapion) comme un « *moyen d'acquérir un bien ou un droit par l'effet de la possession sans que celui qui l'allègue soit obligé d'en rapporter un titre ou qu'on puisse lui opposer l'exception déduite de la mauvaise foi* ».

**Vu** l'article 2261 du Code Civil, qui précise que pour prescrire, « *il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire* ».

**Vu** l'article 2272 qui fixe le délai de la prescription acquisitive en matière immobilière à 30 ans.

**Considérant** qu'un échange de parcelles entre les consorts MONTANE et la commune de Saint-Nazaire n'a jamais été acté depuis 1980, sur les parcelles AA 249 et AA 160.

**Considérant** que depuis 1980, Monsieur MONTANE a pris possession de la parcelle AA 160, caractérisée par une occupation ininterrompue, paisible, publique, non équivoque et de bonne foi.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-RECONNAITRE le bénéfice de la prescription acquisitive aux conjoints MONTANE sur la parcelle AA 160 (anciennement cadastrée C 557)

-PRÉCISER que la parcelle AA 249 (anciennement cadastrée C 555) appartient à la commune de Saint Nazaire depuis cette même date, suite à l'effet de la prescription acquisitive

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

### **Question 13 : Attribution du Contrat de Concession de Travaux pour le Conception, la Construction et l'Exploitation d'Ombrières**

**Rapporteur** : Gérald MISSOUR

**Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux contrats de concession,

**Vu** les articles L.1411-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le procès-verbal de la commission d'attribution des contrats de concession en date du 26 février 2020 relatif à l'ouverture, à l'analyse des candidatures et des offres,

**Considérant** le projet de contrat de concession de travaux pour la conception, la construction et l'exploitation d'ombrières de parking recouvert d'une centrale photovoltaïque,

En vertu de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), sur le choix du concessionnaire et le contrat de concession, il est proposé au Conseil Municipal :

#### **Les étapes de la procédure**

Conformément à l'article R.3126-1 du Code de la Commande Publique, une procédure simplifiée a été mise en place car la valeur de la concession était inférieure au seuil européen publié au Journal officiel de la République française.

Un dossier de consultation comprenant le règlement de la consultation et le cahier des charges détaillant les caractéristiques des prestations a été déposé sur le site [www.klekoon.fr](http://www.klekoon.fr)

La date et l'heure limites de dépôt des candidatures ont été fixées au 26 février 2020 à 12h00.

La commission d'attribution des contrats de concession s'est réunie le 26 février 2020 à 18h00.

La commission d'attribution des contrats de concession a constaté que 2 plis sont parvenus dans les délais, émanant des sociétés VSB Energies Nouvelles et Elements

La commission d'attribution des contrats de concession a procédé à l'ouverture des plis des candidatures.

La commission, après vérification précise du contenu des dossiers de candidature et notamment de la conformité des documents aux pièces demandées dans le règlement de consultation, a :

-admis la candidature de la société VSB Energies Nouvelles

-admis la candidature de la société Elements

La commission d'attribution des contrats de concession a procédé à l'ouverture des offres.

La commission d'attribution des contrats de concession s'est réunie le 26 février 2020 afin de procéder à l'analyse des 2 offres.

### **L'offre retenue et les motifs du choix**

L'offre du candidat a été analysée selon les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation suivants :

-Note Technique : 60 %

-Note Financière sur 40 %

Le choix s'est donc basé sur ces critères de jugement.

### **La durée du contrat**

Le contrat de concession est conclu pour une durée de 32 ans à compter de sa notification soit jusqu'en 2052.

### **L'économie générale du contrat :**

Une redevance d'occupation du domaine public sera versée annuellement à la Commune, celle-ci se compose d'une part fixe de 5000 €.

Le concessionnaire procède seul aux investissements, prend entièrement en charge l'ensemble de la fourniture, la pose, la maintenance et l'entretien du mobilier prévu au contrat.

Le projet de contrat présenté fait apparaître une redevance locative de 160 000€ (en € constant) pour les 32 ans de la durée du contrat (reconductible deux fois 10 ans).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

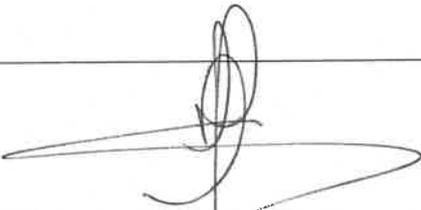
-signer le contrat de concession de travaux pour la conception, la construction et l'exploitation d'ombrières avec la société Elements

-procéder à toutes les formalités afférentes à ce contrat

➤ **Il est proposé au vote et la proposition est approuvée à l'unanimité**

***La séance du Conseil Municipal est levée à 12h10, après avoir épuisé l'ordre du jour.***

Et ont signé les membres présents et représentés pour approbation du procès-

<b>Monsieur Gérald MISSOUR</b>	
<b>Monsieur Jean-Bernard COMBA</b>	
<b>Monsieur Vincent LEVANTERI</b>	
<b>Monsieur Didier AZNAR</b>	
<b>Monsieur Michel DURAY</b>	
<b>Monsieur Philippe GRANDMOUGIN</b>	
<b>Madame Hélène ORNIA</b>	
<b>Madame Danielle COURROYE</b>	
<b>Madame Marie-Diane ALLEMAND</b>	
<b>Monsieur Franck ALLAINÉ</b>	<b>Procuration à Mr Vincent LEVANTERI</b> 